

**AVIS MODIFICATIF DE CONCOURS – 2024
FILIERE TECHNIQUE – CATEGORIE B**

LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE SEINE ET MARNE
(CDG 77)

LES CENTRES DE GESTION DE LA REGION CENTRE – VAL DE
LOIRE : CHER, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER,
LOIRET ET EURE-ET-LOIR

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE
GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA
REGION ILE-DE-FRANCE
(CIG PC)

LES CENTRES DE GESTION DE LA REGION OCCITANIE

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
(centre organisateur) (CIG GC)

Co-organisent

CONCOURS	CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATES DES EPREUVES	PERIODE D'INSCRIPTION (1)
TECHNICIEN TERRITORIAL Ouvert pour 559 postes répartis de la manière suivante : - externe : 227 postes - interne : 279 postes - troisième concours : 53 postes	<u>EXTERNE SUR TITRE AVEC EPREUVES</u> Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV (niveau 4 européen) sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 modifié correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours (2) ou pouvant bénéficier d'une dérogation (3).	Epreuve écrite : Jeudi 11 avril 2024 Epreuve orale à partir du : 16 septembre 2024	Inscription en ligne : du 19 septembre 2023 au 25 octobre 2023 inclus Date limite de dépôt des formulaires d'inscription sur l'espace sécurisé : 2 novembre 2023
	<u>INTERNE SUR EPREUVES</u> Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions (soit le 2 novembre 2023 pour cette session) comptant au moins quatre ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé (1 ^{er} janvier 2024). Le concours interne est également ouvert aux candidats justifiant de quatre années de services accomplis auprès d'une administration, d'un organisme ou d'un établissement mentionnés au 2 ^{ème} alinéa du 2 ^o de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, dans les conditions fixées par cet alinéa.		
	<u>TROISIEME CONCOURS SUR EPREUVES</u> Ouvert aux candidats justifiant, au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est ouvert le concours (soit le 1 ^{er} janvier 2024), de l'exercice, pendant une durée de quatre au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association (membre du bureau). La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article L.212-1 du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ce concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation seront décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.		

- (1) Le dépôt du formulaire d'inscription doit être effectué sur l'espace sécurisé du candidat au plus tard 8 jours après la date limite d'inscription en ligne par l'intermédiaire du portail national : www.concours-territorial.fr.
 (2) Les demandes d'équivalence sont à effectuer auprès de la commission d'équivalence du CNFPT www.cnfpt.fr, la décision d'équivalence favorable doit intervenir au plus tard pour le 11 avril 2024.
 (3) Dérogations : pères et mères ayant élevé au moins 3 enfants et sportifs, arbitres et juges de haut niveau.

Précision : les emplois dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté ou comportant une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique ne peuvent être occupés par les ressortissants européens (cf. article 1 du décret n° 2010-311 du 22/03/2010 modifié).

Spécialités	Concours Externe	Concours Interne	Troisième Concours	Total
Bâtiments, génie civil	47	56	10	113
Réseaux, voirie et infrastructures	33	41	8	82
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	4	4	1	9
Aménagement urbain et développement durable	17	21	4	42
Déplacements, transports	12	14	2	28
Espaces verts et naturels	21	25	5	51
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	63	78	15	156
Services et intervention techniques	25	34	6	65
Métiers du spectacle	2	3	1	6
Artisanat et métiers d'art	3	3	1	7
Total	227	279	53	559

Le Président,
Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux

(1) Les inscriptions sont à effectuer par Internet par l'intermédiaire du portail national : www.concours-territorial.fr

puis : www.cigversailles.fr rubrique concours / inscriptions et résultats ou
 au C.I.G. Grande Couronne - Service Concours - 15 Rue Boileau
 78000 VERSAILLES
 aux horaires suivants : 9 h à 17 h du lundi au vendredi.